

Règles de transition Master en socioéconomie 2024-2025

Les étudiant-es qui commencent le master en septembre 2024 suivent le plan d'études intitulé « Maîtrise universitaire en socioéconomie ».

Les étudiant-es qui ont commencé le master en septembre 2023 sont transféré sur ce même plan d'études intitulé « Maîtrise universitaire en socioéconomie » :

Groupe des enseignements obligatoires (84 crédits) :

1. Si l'enseignement T409016 Bien-être et durabilité : questions actuelles pour la démographie est validé et les crédits qui lui sont attachés acquis, interdiction de suivre T409022 Well-being and sustainability: new topics for demography.
2. Si l'enseignement T409016 Bien-être et durabilité : questions actuelles pour la démographie n'est pas validé et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T409022 Well-being and sustainability: new topics for demography.
3. Si l'enseignement T415003 Socioéconomie des inégalités est validé et les crédits qui lui sont attachés acquis, interdiction de suivre T415018 Socioéconomie des politiques sociales I.
4. Si l'enseignement T415003 Socioéconomie des inégalités n'est pas validé et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T415018 Socioéconomie des politiques sociales I.
5. Si l'enseignement T415002 Socioéconomie des politiques sociales n'est pas validé et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T415002 Socioéconomie des politiques sociales II.

Enseignements à choix des mentions :

1. Si l'enseignement T415003 Socioéconomie des inégalités est validé dans le groupe des enseignements obligatoires et les crédits qui lui sont attachés acquis, interdiction de le suivre dans les enseignements à choix des mentions

Les étudiant-es qui ont commencé le master avant septembre 2023 restent sur le plan d'études intitulé « Maîtrise universitaire en socioéconomie (Ancien plan) » :

Groupe des enseignements obligatoires (78 crédits) :

1. Si l'enseignement T415016 The human development approach : overview, scope and limits n'est pas validé et les crédits qui lui sont attachés ne sont pas acquis, les étudiant-es doivent suivre et réussir T414002 Gender, social justice and human development.
2. Si l'enseignement T409016 Bien-être et durabilité : questions actuelles pour la démographie est validé et les crédits qui lui sont attachés acquis, interdiction de suivre T409022 Well-being and sustainability: new topics for demography.

Enseignements à choix de la mention politiques sociales :

3. Si l'enseignement T412013 Gouvernance des régimes de sécurité sociale est réussi et les crédits qui lui sont attachés acquis, interdiction de suivre T415018 Socioéconomie des politiques sociales I

Ces règles de transitions ont été approuvées par le Collège des professeurs de la Faculté en date du 14 mai 2024 et par le Conseil participatif de la Faculté en date du 24 mai 2024.